



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 novembre 2017

### RÉSOLUTION N°2017 – 14

#### Abandon de créances sur Sciages de Bourbon

- Vu le contexte général à la Réunion et l'intérêt de l'ONF à conserver son client principal représentant l'unique débouché pour ses bois sur l'île (vente de bois façonnés par contrat d'approvisionnement) ;
- Vu la situation au 30 octobre 2017, du compte client « Sciages de Bourbon » produite par l'Agent comptable principal de l'ONF ;
- Vu la consolidation financière envisagée et les engagements pris par les actionnaires de la Société Sciages de Bourbon ;
- Sur le rapport du Directeur général de l'ONF et après en avoir délibéré ;

#### **Le Conseil d'administration,**

Autorise le Directeur général de l'ONF à annuler les créances restant à recouvrer sur les 10 factures impayées de la Société Sciages de Bourbon émises en 2015 et 2016 pour un montant total de 326 552,89 €.

Le Président du Conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "J. Caulet", is written over the printed name of the president of the board of directors.

Jean-Yves CAULLET